



LE RÈGLEMENT

1. Dossard

Le retrait est prévu le 30 avril 2018 à partir de 15h00 et le 1^{er} mai 2018 à partir de 7h30 au BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel.

2. Certificats médicaux

Les coureurs licenciés devront joindre une copie de leur licence 2017/2018 (recto/verso) FFA, FFTRI, FSGT, Athlétisme, FSCF Athlétisme ou UFOLEP Athlétisme portant attestation de la délivrance d'un certificat.

Les coureurs non licenciés devront joindre au bulletin d'inscription, un certificat médical ou sa photocopie portant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition », datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, conformément à la réglementation des manifestations hors-stade du 23 juin 2016.

3. Départ / Arrivée

Le départ du 8km et du 15 km se fait sur le parking du BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel à 9h30.

L'arrivée du 8km et du 15km se fait dans le parc du BEST WESTERN Sévan Parc Hôtel.

4. Le parcours

Le 15km sur route et chemin est ouvert à tous de junior à vétérans.

Le 8km sur route et chemin est ouvert à tous de cadets à vétérans.

5. Les ravitaillements

Il y a 3 postes de ravitaillement sur le parcours du 15 km, 1 poste de ravitaillement sur le 8 km et 1 à l'arrivée pour le 15km et le 8km.

6. Accompagnement

Les véhicules (vélos, voitures, motos...) accompagnateurs sont strictement interdits sur le parcours pendant toute la durée de l'épreuve, sauf véhicules officiels.

7. Assurance

Responsabilité civile. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de Allianz.

8. Récompenses

La remise des récompenses se fait après les courses le 1^{er} mai 2017.

9. Résultats

Les résultats sont disponibles sur kms.fr

10. Images

Les participants autorisent l'utilisation de leur image et de leur nom à des fins promotionnelles de « La Sévannaise ».

En m'inscrivant à la course, je reconnais avoir pris connaissance du règlement et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non respect de ce règlement.

DATE ET SIGNATURE :